

Saleux infos

Bulletin N° 4 - AVRIL 2017

SOMMAIRE

SOUVENIR DES
DEPORTES

CELEBRATION DE LA
VICTOIRE DU 8 MAI 1945

COLLECTE DECALEE DES
O.M.

DON DE CHE GARDINEUX
ED SALEUX

FACILITEZ VOUS LA VIE
SERVICE A LA PERSONNE

CARTE NATIONALE
D'IDENTITE § PASSEPORT

IMPOTS LOCAUX

AMELIORATION DE
L'HABITAT

TRAVAUX RUE JEAN
CATELAS (SUITE)

RIZ A L'ESPAGNOL

LA REDERIE DU 1^{ER} MAI

Cérémonie au monument aux morts : « Souvenir des déportés »

Vous êtes invités à la cérémonie qui se déroulera le dimanche 30 avril 2016 au monument aux morts.

Le programme est le suivant : Dépôt de gerbes au monument aux morts, dépôt de gerbes sur les tombes de messieurs HOLLINGUE, BUIGNET et CHAUVIN. Le rassemblement est fixé à 11 heures au monument aux morts.

« Célébration de la Victoire du 8 mai 1945 »

Vous êtes invités à la cérémonie qui se déroulera le lundi 8 mai 2016 au monument aux morts au cours de laquelle un dépôt de gerbes sera effectué. Participation de l'Harmonie municipale.

Rassemblement devant la mairie à 11 heures. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la salle André Chauvin.

Collectes décalées des ordures ménagères

Le lundi 1^{er} mai va entraîner une collecte décalée (ordures ménagères, emballages et encombrants). La collecte du mardi 2 est reculée au mercredi 3. Celle du jeudi 4 mai est décalée au vendredi 5 mai

Le lundi 8 mai 2017 va entraîner une collecte décalée (ordures ménagères, emballages et encombrants) : La collecte du jeudi 11 mai 2017 est décalée au vendredi 12 mai 2017.

Le jeudi 25 mai (Ascension) va entraîner une collecte décalée ordures ménagères, emballages et encombrants. La collecte du jeudi 25 est reculée au vendredi 26 mai.

Le lundi 5 juin (Pentecôtes) va entraîner une collecte décalée (ordures ménagères, emballages et encombrants). La collecte du jeudi 5 juin est décalée au vendredi 6 juin.

Après la dissolution de l'association « Che Gardineux Ed Saleux ».

Madame Josiane Bréant a remis le 5 avril 2017 la somme de 4511 € au président du C.C.A.S comme cela était prévu par les statuts de l'association.

Le Maire et président du Comité Communal d'Action Social remercie la présidente de l'association dissoute ainsi que tous ses membres sortants pour ce don mais aussi pour l'action menée pendant des années dans notre commune.

Facilitez Vous la Vie – Service à la personne

Monsieur Mickael BANDARZ, habitant Saleux, nous informe que sa microentreprise de « **Service à la personne** » nommée **F.v.V.** qu'il a créée est toujours active. Son champ d'intervention est vaste puisqu'il concerne les petits travaux de jardinage, le bricolage, l'entretien de la maison (extérieur et intérieur), la livraison de courses (médicaments, pressing, colis, documents administratifs...).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact avec monsieur Mickael BANDARZ, 18 rue des Violettes à Saleux, portable 06.10.38.01.97, site : fvvie.com, adresse email : facilitezvouslavie@hotmail.com.

Carte nationale d'identité et passeport

Les demandes de carte nationale d'identité et de passeport sont déposées, quelle que soit la commune de résidence du demandeur, dans l'une des communes équipées du dispositif de recueil adapté.

La commune la plus proche est celle d'Amiens aux lieux suivants :

- Secteur centre : Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville
- Secteur Est : Jules Ferry, 166 chaussée Jules Ferry.
- Secteur Nord : Altrium , 39 avenue de la Paix.
- Secteur Ouest : Les Coursives, 1D place du Pays d'Auge.
- Secteur Sud : Pierre Rollin, Centre commercial Pierre Rollin.

Les trois taxes ont été votées

Une erreur a été commise dans le bulletin précédent concernant la taxe foncière bâti puisqu'elle est de 30,70% et non pas 60,70 %. Les taux sont : Taxe d'habitation 15,90% - Taxe foncière bâti 30,70 % - Taxe foncière non bâti 60,61%. Il n'y a pas d'augmentation des impôts locaux par rapport à l'an passé. Cette erreur nous a été signalée par une administrée.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

« S.O nails beauté » - Esthéticienne dermographe

Sandrine, diplômée en Hygiène et Salubrité, formée par Marianne Foucault et Maud Raviser sur Paris, n° 1 en France, vous informe de l'ouverture depuis le début du mois d'avril de son salon au 89 rue Jean Catelas à SALEUX.

Prestations diverses : micropigmentation, pose de cils volume russe, gommage corps, cabine UV professionnelle, soin du visage, modelage du corps, etc...

Ouverture du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h et le samedi non stop de 8h à 16h.

Reçoit sur RDV pour ce faire, il faut appeler au 06.28.54.54.13 ou au 03.22.47.42.19

(Pendant la durée des travaux rue Jean Catelas, il est possible d'accéder au parking situé devant le salon en venant du côté de Salouël malgré la barrière. Un panneau indique que l'accès jusqu'aux commerces est autorisé.)

Amélioration de l'habitat – Programme d'action 2017 d'Amiens Métropole

Amiens Métropole nous informe que le Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre le mal logement d'Amiens Métropole entre dans sa dernière année. Initié en janvier 2015, il a déjà permis de soutenir financièrement et techniquement de très nombreux projets.

Le PIG bénéficie aux ménages les plus modestes du territoire et, dans la très grande majorité des cas, il conditionne clairement la faisabilité des projets, en offrant un accompagnement complet aux habitants mais également en portant à 65%, voire 80%, la part des aides publiques dans le financement des travaux.

A ce jour, les crédits métropolitains permettent de soutenir une centaine de projets supplémentaires, que ce soit en rénovation thermique, pour l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, ou en matière de résorption de l'habitat indigne ou très dégradé.

Il a été décidé cette année d'ouvrir plus largement les conditions d'éligibilité du dispositif, soit :

- à l'ensemble des ménages « modestes » du territoire ;
- aux ménages ayant acquis ou hérité d'un logement depuis moins de deux ans (pour les travaux énergétique uniquement) ;
- aux logements ayant une étiquette de départ égale à D. Pour de plus amples renseignements, vous adresser au

Service de la Politique de la ville, de l'habitat et de l'insertion

Amiens Métropole - Hôtel de Ville

80027 AMIENS Cedex1 - Téléphone : 03.22.97.40.40

Informations relatives aux travaux de la rue Jean Catelas (suite)

Les travaux de réseau d'assainissement et de branchements aux habitations de la rue Jean Catelas seront achevés dans quelques jours. Ils seront suivis à compter du 2 mai par ceux relatifs à l'enfouissement des réseaux qui dureront plusieurs semaines et l'aménagement des trottoirs ainsi que de la voie de roulement suivront à compter de la mi-juillet pour un achèvement envisagé fin août. Autrement dit, la rue Jean Catelas continuera à être barrée pendant toute cette période.

Riz à l'Espagnol

Les membres de l'association A.C.P.G./C.A.T.M. organisent leur traditionnel repas dansant « Le Riz à l'Espagnol » le dimanche 7 mai 2017 à 12 heures 30 à l'Espace Eugène Viandier à Saleux où ils seront heureux de vous accueillir. Votre réservation est à faire auprès de monsieur Christian PARENT, téléphone 03.22.89.49.48 ou de monsieur LEGER Gérard, téléphone 03.22.89.32.78. N'oubliez pas de spécifier le choix de votre plat : Riz à l'Espagnol ou assiette anglaise. Prix : 24 € mais 12 € pour les enfants de moins de 12 ans.

VEZENEZ NOMBREUX

La réderie du 1^{er} mai organisée par l'association de jumelage

Stationnement et circulation interdits le lundi 1^{er} mai 2017

L'association de jumelage Saleux/Moggingen organise sa traditionnelle réderie du 1^{er} mai.

La circulation sera interdite rue Jean Catelas de l'intersection avec la rue Roger Salengro jusqu'à l'intersection avec la rue Ernest Cauvin. Des barrières seront mises en place pour interdire le passage.

Le stationnement de tout véhicule sera strictement interdit :

- rue Jean Catelas de l'intersection avec la place de la Libération (église) jusqu'à l'intersection avec la rue Ernest Cauvin.
- Place Numa Buignet.

Néanmoins, l'organisateur pourra autoriser certains exposants à laisser leur véhicule derrière leur emplacement loué pour des raisons de commodité en fonction des produits proposés à la vente (encombrement ou lourdeur). Il s'assurera que les accès aux habitations restent totalement libres.

Cet arrêté est applicable dès le lundi 1^{er} mai à 5 heures et jusque 20 heures.

Les policiers municipaux seront présents lors de cette manifestation. Ils verbaliseront tous les automobilistes en infraction et, suivant le gêne occasionnée, ils pourront faire retirer le véhicule pour une mise en fourrière.

Arrêté municipal n° 2017/63 du 22 mars 2017

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique – Le 25 avril 2017

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain